



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 9 juin 2016 — N° 184

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter l'école Le Sentier, gagnante du Défi des cubes d'énergie.

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Reina Huard Lambert pour son engagement bénévole.

M. Matte (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation de citoyens auteurs d'une pétition concernant les soins de santé dans Portneuf.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mario Pelchat pour sa contribution au rayonnement de la région des Basses-Laurentides.

9 juin 2016

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes de Laval-des-Rapides et d'inviter les citoyens à participer aux activités estivales dans la circonscription.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage au Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le succès du Défi EnBarque de la Fondation du Centre hospitalier de Granby inc.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à découvrir le Musée de la mémoire vivante de Saint-Jean-Port-Joli.

M. Tanguay (LaFontaine) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies.

À 9 h 50, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

9 juin 2016

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition. Cette demande porte sur les allégations relatives à des actes d'intimidation et de falsification de documents au ministère des Transports divulguées le 8 juin 2016 lors de la séance de la Commission de l'administration publique.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour déterminer si une demande de débat d'urgence est recevable, la présidence doit examiner les critères prévus par le Règlement et par la jurisprudence. Ainsi, une telle demande doit concerner un sujet précis, qui relève de l'Assemblée et qui ne peut ou n'aurait pu être discuté autrement. Le sujet doit également concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une situation existante.

En l'espèce, il s'agit d'un sujet précis relevant sans contredit de la compétence de l'État québécois. En outre, le principal critère de recevabilité consiste à juger de l'urgence de tenir un tel débat. À cet égard, les circonstances doivent d'abord être exceptionnelles et le sujet d'une importance telle qu'il justifie l'interruption des travaux législatifs de l'Assemblée.

Or, les informations nouvelles qui ont été livrées lors de la séance de la Commission de l'administration publique du mercredi soir, 8 juin 2016, sont effectivement d'une importance telle que les critères établis par la jurisprudence sont satisfaits. De plus, les parlementaires n'auraient pas pu débattre de ce sujet à un autre moment puisque les témoignages alors rendus ont mis en lumière des faits nouveaux.

Bien que la présidence reconnaisse qu'en période de travaux intensifs la priorité est généralement donnée à la législation, la jurisprudence démontre que des débats d'urgence ont déjà été autorisés durant cette période. Il ne s'agit donc pas d'un motif d'irrecevabilité en soi. Enfin, il n'y aura pas d'autre occasion d'en discuter prochainement puisque l'Assemblée ajournera ses travaux demain pour la période estivale.

La demande de débat d'urgence de M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, est donc recevable.

9 juin 2016

Présentation de projets de loi

M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 105 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 105.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 232 du Règlement, Mme Vien, ministre responsable du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 111 Loi assurant la reprise des services habituels de transport maritime fournis par l'entreprise Relais Nordik inc. ainsi que le règlement du différend entre cette entreprise et certains de ses salariés

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **222** en annexe)

Pour : **108** Contre : **3** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 111.

9 juin 2016

Dépôts de documents

Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, dépose :

Le rapport annuel d'activités et de développement durable 2015-2016 d'Investissement Québec;

(Dépôt n° 2310-20160609)

Les états financiers consolidés du Fonds du développement économique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

(Dépôt n° 2311-20160609)

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, dépose :

Le plan stratégique 2016-2020 de la Société du Plan Nord.

(Dépôt n° 2312-20160609)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 7 avril 2016 par M. Therrien (Sanguinet) concernant les suites à donner à l'affaire opposant le gouvernement à Air Canada relativement à la fermeture d'Aveos.

(Dépôt n° 2313-20160609)

M. le président dépose :

L'Étude sur l'assujettissement de tous les organismes à but non lucratif aux règles d'encadrement du lobbyisme, tel que prévu au projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme, du Commissaire au lobbyisme du Québec;

(Dépôt n° 2314-20160609)

9 juin 2016

Le rapport intitulé *Rapport du Commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Sam Hamad, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes, jusqu'au 7 avril 2016, président du Conseil du trésor, jusqu'au 7 avril 2016, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, jusqu'au 7 avril 2016, et député de Louis-Hébert;*

(Dépôt n° 2315-20160609)

Le plan stratégique 2016-2019 du Vérificateur général du Québec;

(Dépôt n° 2316-20160609)

Le rapport d'activité 2015-2016 de l'Assemblée nationale du Québec.

(Dépôt n° 2317-20160609)

Dépôts de rapports de commissions

M. Auger (Champlain), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 8 juin 2016, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2318-20160609)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 8 juin 2016, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant la Ville de Chibougamau. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 2319-20160609)

Le rapport est adopté.

9 juin 2016

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 8 juin 2016, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi concernant la Ville de Sherbrooke. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2320-20160609)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 8 juin 2016, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2321-20160609)

Le rapport est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 174 du Règlement, M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 21 et 22 janvier ainsi que les 11, 12, 18, 19 et 20 février 2014, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée. Le rapport contient des conclusions et 20 recommandations.

(Dépôt n° 2322-20160609)

Dépôts de pétitions

M. Morin (Côte-du-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 683 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la sauvegarde du point de service du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à Pohénégamook.

(Dépôt n° 2323-20160609)

9 juin 2016

M. Caire (La Peltrie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 644 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité à la voie supplémentaire prévue dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'autoroute Laurentienne, à Québec.

(Dépôt n° 2324-20160609)

Mme Ouellet (Vachon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 710 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le suremballage des produits alimentaires dans les épiceries québécoises.

(Dépôt n° 2325-20160609)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de M. Drainville, leader de l'opposition officielle.

Dans son avis, le leader de l'opposition officielle allègue que le premier ministre aurait commis un outrage au Parlement en déposant à l'Assemblée le rapport intitulé *Rapport d'audit : Audit des professionnels en conformité des processus (PCP)*, réalisé par Mme Louise Boily, ex-directrice à la direction des enquêtes et audits internes du ministère des Transports. Selon le leader de l'opposition officielle, ce document aurait été falsifié, contrevenant ainsi aux paragraphes 3 et 4 de l'article 55 de la Loi sur l'Assemblée nationale.

M. le président informe l'Assemblée qu'il entendra les arguments à la rubrique des renseignements sur les travaux de l'Assemblée de la présente séance.

9 juin 2016

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Gaudreault, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Caire (La Peltrie) retire certains propos non parlementaires, à trois reprises.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, conjointement avec M. Gaudreault, chef de l'opposition officielle, Mme Jean (Chicoutimi) et M. Lamontagne (Johnson), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de traiter le dossier des droits compensateurs imposés par le gouvernement américain sur le papier surcalendré québécois avec la plus grande diligence et que les plus hautes autorités canadiennes interpellent le gouvernement américain afin de mettre en place un groupe spécial composé en vertu du chapitre 19 de l'ALENA pour que ce différend soit réglé le plus rapidement possible.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 juin 2016

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), présente une motion visant le mandat de la Commission de l'administration publique portant sur la gestion administrative et les engagements financiers du ministère des Transports et en suivi du chapitre 5 du rapport du Vérificateur général du Québec de l'automne 2015, intitulé *Réseau routier : inspection et planification de l'entretien des structures*; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Caire (La Peltrie), conjointement avec Mme Ouellet (Vachon) et M. Khadir (Mercier), présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire sur la gestion du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Therrien (Sanguinet) et M. Lemay (Masson), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Mme Kathleen Ruff et la remercie pour sa persévérance dans la lutte pour cesser l'exploitation de l'amiante au Québec et au Canada et pour interdire son utilisation;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la contribution essentielle du travail de Mme Ruff à la santé des travailleuses et travailleurs ainsi que celle des citoyens et citoyennes du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 juin 2016

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 16, 17, 18 et 19 août 2016;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Alliance SWITCH
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
CanWEA
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Conseil du patronat du Québec
Conseil patronal de l'environnement du Québec
Équiterre
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des chambres de commerce du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Gaz Métro
Institut du Québec
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Regroupement des conseils régionaux de l'environnement
Union des municipalités du Québec
Union des producteurs agricoles
Hydro-Québec
Association pétrolière et gazière du Québec
Union des consommateurs
Option des consommateurs
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal
Écotech Québec
M. Maurice Dusseault, professeur de génie géologique à l'Université de Waterloo
Ville de Gaspé

9 juin 2016

Association de l'exploration minière du Québec
Hydrocarbures Anticosti S.E.C.
Centre québécois du droit de l'environnement
Caisse de dépôt et placement du Québec
Régie de l'énergie

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics;

9 juin 2016

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les services de transport par taxi;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi donnant suite aux recommandations de la Commission Charbonneau en matière de financement politique;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'organiser le mandat d'initiative (notamment la liste des témoins à entendre) concernant le processus ayant mené à la vente des actions de RONA par Investissement Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président entend les arguments sur la violation de droit ou de privilège soulevée plus tôt au cours de la présente séance par M. Drainville, leader de l'opposition officielle.

9 juin 2016

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

Copie d'un échange de courriels, en date du 18 mai 2016, entre Mme Dominique Savoie et M. Jean-Louis Dufresne, concernant la transmission de documents en lien avec les audits des professionnels en conformité des processus (PCP) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

(Dépôt n° 2326-20160609)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Drainville, leader de l'opposition officielle, dépose :

Une liasse de documents concernant les audits des professionnels en conformité des processus (PCP) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

(Dépôt n° 2327-20160609)

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président prend la question en délibéré.

9 juin 2016

AFFAIRES DU JOUR

Débats d'urgence

Avant que le débat d'urgence sur les allégations d'actes d'intimidation et de falsification de documents au ministère des Transports ne s'engage, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 56 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 26 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat d'urgence s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 19.

M. le président rend sa décision relative à la question de droit ou de privilège soulevée par le leader de l'opposition officielle le 9 juin 2016. Dans cette dernière, le leader de l'opposition officielle alléguait que le premier ministre aurait commis un outrage au Parlement, le 18 mai 2016, en déposant à l'Assemblée un rapport falsifié s'intitulant *Rapport d'audit : Audit des professionnels en conformité des processus (PCP)* et dont l'auteure était madame Louise Boily, ex-directrice à la direction des enquêtes et audits internes du ministère des Transports.

9 juin 2016

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Il y a peu de jurisprudence parlementaire sur l'application des articles de la Loi sur l'Assemblée nationale portant sur le fait de produire, contrefaire, falsifier ou altérer des documents dans le dessein de tromper l'Assemblée. Néanmoins, la présidence a déjà reconnu que ces termes signifient respectivement l'imitation frauduleuse ou la fabrication d'une chose au préjudice de celui qui avait seul le droit de la fabriquer ou de la reproduire et la présentation d'un document ou d'une chose qui ne correspond pas à son état d'origine.

Quant à l'expression « dans le dessein de tromper », elle n'est pas définie clairement dans la jurisprudence parlementaire. Cependant, la jurisprudence a traité à plusieurs reprises de la notion « d'avoir sciemment induit la Chambre en erreur » et il y a assurément un lien à faire entre ces notions. Dans les deux cas, le caractère intentionnel doit être démontré pour conclure qu'un député a sciemment induit la Chambre en erreur. À cet effet, la jurisprudence parlementaire a rappelé à plusieurs reprises le principe fondamental qu'il faut accepter la parole d'un député. Cette présomption en faveur d'un député ne peut être renversée que si celui-ci, lors d'une intervention, induit l'Assemblée en erreur et, par la suite, reconnaît l'avoir délibérément trompée, commettant ainsi un outrage au Parlement.

Or, dans le présent cas, la question de privilège s'appuie sur le témoignage de Mme Boily, rendu le 8 juin 2016 devant la Commission de l'administration publique, dans lequel elle expliquait sous serment en quoi le document aurait été falsifié. Elle a indiqué à la commission les différences entre le document qu'elle a produit et celui qui a été déposé par le premier ministre à l'Assemblée nationale. En aucun temps dans son témoignage, Mme Boily n'a fait un lien entre le document et le premier ministre. Elle a cependant affirmé devant la Commission que la version préliminaire qu'elle avait produite avait été transmise à la direction générale des territoires du ministère des Transports pour avoir leurs commentaires.

À la lumière de ce témoignage, on peut penser qu'à première vue, un document faux, contrefait, falsifié ou altéré a effectivement été déposé à l'Assemblée nationale. Cela semble être le cas et il s'agit d'un geste très grave. Dans une démocratie parlementaire, le rôle des élus est de contrôler les agissements de l'administration et, pour ce faire, ils doivent pouvoir compter sur des informations valides. Toute personne qui travaille pour l'État a l'obligation de respecter l'Assemblée nationale, son rôle et ses membres. Une personne qui manquerait à ce devoir commettrait un des gestes les plus graves pour un serviteur public. Servir l'État et les élus est une tâche noble qui comporte un degré de probité sans faille.

9 juin 2016

Par contre, dans le document déposé aujourd'hui par le leader du gouvernement, on constate que c'est le bureau de la sous-ministre, Mme Dominique Savoie, qui a transmis le document litigieux au bureau du premier ministre, quelques minutes avant son dépôt par ce dernier à l'Assemblée nationale.

À la lumière de ces faits, rien ne permet à la présidence d'affirmer que le premier ministre aurait intentionnellement présenté, contrefait, falsifié ou altéré un document dans le dessein de tromper l'Assemblée nationale. Rien dans les faits soumis ne peut permettre de conclure que le premier ministre avait l'intention de tromper l'Assemblée et ses membres lorsqu'il a déposé le document, le 18 mai 2016.

À première vue, il n'y a donc pas d'outrage au Parlement.

Débats d'urgence

L'Assemblée poursuit le débat d'urgence sur les allégations d'actes d'intimidation et de falsification de documents au ministère des Transports.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 91 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 8 juin 2016, sur la motion de M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, proposant que le projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

9 juin 2016

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **223** en annexe)

Pour : **99** Contre : **8** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 64 est adopté.

M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption

Mme David (Gouin) propose que le projet de loi n° 492, Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 58, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

9 juin 2016

Les travaux reprennent à 19 h 32.

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme David (Gouin), proposant que le projet de loi n° 492, Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires âgés, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 81, Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 81 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 10 juin 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

9 juin 2016

À 20 h 55, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 10 juin 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

9 juin 2016

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Vien, ministre responsable du Travail :

(Vote n° 222)

POUR - 108

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	(Sherbrooke)	Lisée (PQ)	Roy (IND)
Bergeron (PQ)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	(Arthabaska)
Bernier (PLQ)	(Pontiac)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Merlini (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Boucher (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellet (PQ)	Simard (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hardy (PLQ)	(René-Lévesque)	(Dubuc)
Bourgeois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Busque (PLQ)	Hivon (PQ)	(Vachon)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	Huot (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Spénard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	Pagé (PQ)	St-Denis (PLQ)
Charette (CAQ)	Jean (PQ)	Paradis (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Lévis)	Surprenant (CAQ)
Chevarie (PLQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Plante (PLQ)	Thériault (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
Couillard (PLQ)	Lamarre (PQ)	Polo (PLQ)	Traversy (PQ)
Cousineau (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (PLQ)	Tremblay (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Reid (PLQ)	Turcotte (PQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Richard (PQ)	Vallée (PLQ)
Daoust (PLQ)	Leclair (PQ)	Roberge (CAQ)	Vien (PLQ)
David (PLQ)	Legault (CAQ)	Rochon (PQ)	Villeneuve (PQ)
(Outremont)	Léger (PQ)	Rotiroti (PLQ)	Weil (PLQ)

CONTRE - 3

David (IND)	Khadir (IND)	Massé (IND)
(Gouin)		

9 juin 2016

Sur la motion de M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique :

(Vote n° 223)

POUR - 99

Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	(Sherbrooke)	Lisée (PQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (IND)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Morin (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Busque (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hivon (PQ)	(René-Lévesque)	Surprenant (CAQ)
Charette (CAQ)	Huot (PLQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Vachon)	Thériault (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Jean (PQ)	Ouellette (PLQ)	Therrien (PQ)
Cloutier (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Coiteux (PLQ)	Khadir (IND)	Paradis (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Couillard (PLQ)	Kotto (PQ)	(Brome-Missisquoi)	Turcotte (PQ)
Cousineau (PQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lamarre (PQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
Daoust (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
David (IND)	LeBel (PQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)
(Gouin)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	
(Outremont)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	
de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Drainville (PQ)	Lelièvre (PQ)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 8

Caire (CAQ)	Picard (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Lamontagne (CAQ)	Roy (IND)	Soucy (CAQ)
Paradis (CAQ)	(Arthabaska)	Spénard (CAQ)
(Lévis)		